

MUSICIENS *OCCASIONNELS* DANS LES ORCHESTRES PERMANENTS

Motivation

On engage des musiciens *occasionnels* de plus en plus nombreux dans les orchestres permanents. En règle générale, les musiciens *occasionnels* travaillent surtout dans les orchestres permanents pour remplacer leurs collègues en congés de maladie ou à titre de renfort, lorsque l'interprétation requiert, par exemple des instruments particuliers ou encore lorsqu'il faut un nombre de musiciens plus important que celui employé en permanence dans l'orchestre. Il est important pour les syndicats membres d'essayer de négocier des conditions de travail qui s'apparentent le plus possible à celles des musiciens d'orchestre permanent. Et de disposer d'une réglementation sur le pourcentage de musiciens employés en tant qu'*occasionnels* dans un orchestre.

Motion

Le 17^{ème} Congrès de la FIM reconnaît qu'une des façons de contrôler et de réguler le développement d'emplois *occasionnels* dans les orchestres est de négocier avec les employeurs les conditions de travail, l'objectif ultime étant de parvenir à un parallélisme avec les contrats établis dans les conventions collectives pour les musiciens employés en permanence. Le Congrès demande expressément aux syndicats membres de négocier des conventions de ce type.